

**DELIBERATION N° 2000/09-10 - ADAPTATION DU
TABLEAU DES EFFECTIFS : TRANSFORMATION DU
POSTE D'AGENT DE MAITRISE QUALIFIE EN POSTE
DE TECHNICIEN TERRITORIAL**

Monsieur REMY, Adjoint au Maire chargé du personnel, informe l'Assemblée de la réussite d'un agent de maîtrise qualifié au concours de technicien territorial.

L'inscription de cet agent sur la liste d'aptitude appelle une modification de situation.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire, en date du 26 juin 2000,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de transformer le poste d'agent de maîtrise qualifié, en poste de technicien territorial,
- d'adapter le tableau des effectifs en ce sens, à compter du 1er octobre 2000,
- de prévoir les crédits nécessaires au budget supplémentaire 2000.